

# LA PLUS LONGUE COMPÉTITION DU DEUXIÈME SEXE, CELLE DE L'ADMISSION



*Pour se voir autoriser à concourir, les femmes ont dû lutter contre des coutumes surannées.*

**Par Nadia Lekarska**

Membre de la Commission pour le programme olympique

Beaucoup d'encre a coulé sur la participation des femmes aux Jeux olympiques, surtout au cours des vingt dernières années. Pourtant, si des progrès considérables ont été enregistrés, ce sujet reste l'objet de nombreuses questions. Du fait, semble-t-il, que sous certains aspects, la situation actuelle ne correspond toujours pas aux exigences contemporaines.

**E**t pourtant, en cette fin de XXe siècle, un avenir prometteur se dessine dans la plupart des sphères d'activité humaine. Le Mouvement olympique, couronné par les Jeux, peut jouer et est appelé à jouer un rôle prépondérant dans ce processus qui, à son tour, implique la participation active des femmes. Mais pour être convaincantes, inspirer confiance, les prévisions ne de-

vraient pas être fondées sur la seule bonne volonté, mais reposer sur les résultats, positifs et négatifs, du passé et du présent. Arrêtons-nous brièvement sur la phase initiale des Jeux modernes, avant d'examiner, en prenant en compte la différence des conditions, les données actuelles et anciennes concernant la participation des femmes au Mouvement et aux Jeux.

## LA CONCEPTION ORIGINELLE

Au tournant du siècle, lors de la fondation des Jeux, la participation féminine est longuement discutée. Le rénovateur des Jeux, Pierre de Coubertin, s'y oppose, et exprime sa conception par la formule suivante : « l'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec l'internationalisme pour base, la loyauté pour moyen, l'art pour cadre et l'applaudissement féminin pour récompense ». Plusieurs membres du CIO ne partagent pas ces idées et affirment au contraire le droit des femmes à participer, notamment aux sports « adaptés à leurs capacités ». Mais le baron s'oppose également à cette proposition, objectant par une citation d'Alfred de Musset: « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » « ...l'accès de toutes les épreuves n'est pas consenti aux femmes, pourquoi leur en permettre quelques unes et leur interdire les autres ? Il serait logique plutôt, au cas où les femmes seraient admises, de les incorporer à égalité avec les hommes ! » Vu le nombre de sports purement masculins à l'époque, ainsi que l'absence d'engage-

ment actif des femmes dans le sport, une telle solution paraissait peu probable et, par conséquent, inapplicable. Néanmoins, la conception de Coubertin pour des Jeux exprimant l'athlétisme mâle, mérite un commentaire. On peut en trouver une justification dans le fait que le sport, comme cela a déjà été mentionné, ne jouissait à l'époque d'aucune popularité parmi les femmes, en partie parce que leurs droits légaux, à l'époque relevaient davantage du monde du souhait. L'image de la femme faible, entièrement dépendante et recherchant la protection de l'homme au sein de la famille et à chaque étape de son existence, était prédominante. On comprend donc aisément que l'apparition de femmes en tenue sportive, participant à la compétition sur le terrain de sport, poursuivant uniquement la « gloire personnelle », était, de manière commune, considérée comme immorale. Coubertin, esprit rationnel luttant contre les idées et les coutumes surannées, se trouvait néanmoins probablement sous l'emprise de cette vision. Cependant, vu que son initiative profondément humaine de rétablissement des Jeux eut un



résultat remarquable, il serait sans doute injuste de minimiser sa contribution au développement du sport moderne ainsi que son mérite incontestable dans ce domaine uniquement à cause de son attitude particulière envers la participation des femmes aux Jeux.

On peut analyser la progression de la participation des femmes selon une chronologie divisible en trois grandes périodes : de 1890 à 1936, de 1948 à 1968, de 1972 à 1988.

## DE 1900 À 1936

Les débuts de la participation des femmes aux Jeux s'est donc heurté à plusieurs difficultés, certaines d'entre elles revêtant une importance non négligeable. En dépit des discussions animées, de tous les pour et contre avancés à ce sujet, les femmes prirent part, lors de la deuxième édition des Jeux à Paris en 1900, à deux sports, le tennis et le golf. Démontrant par là, que si, pour certaines, le droit à l'affirmation personnelle tenait plutôt du monde des rêves, pour d'autres, la réalisation de ce droit passait par la lutte sur le terrain. Le mérite de cette première percée en revient à des femmes courageuses de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et aujourd'hui, des femmes de tous les continents et de plus de cent cinquante CNO prennent part aux Jeux. Lorsqu'à partir de 1912, ce débat atteignit son point culminant, aux sessions du CIO, un sport, la natation, fut ajouté au programme. Entre les débuts et le timide progrès qui suivit, soit entre 1900 et 1920, une guerre mondiale arrêta net le développement des sports, et les femmes n'étaient présentes aux Jeux que dans trois sports, seulement, pour une participation au demeurant toute symbolique. Par ordre de présentation, il s'agissait du tennis, du tir à l'arc et de la natation (le golf ayant été supprimé du programme). Après cette période de stagnation, le CIO entreprit un effort méritoire pour donner un nouvel élan aux Jeux. Lors de sa 22e session, à Paris en 1924, il décida d'élargir considérablement l'accès des femmes, marquant ainsi les débuts d'un programme olympique féminin structuré. N'oublions pas, facteur très important du développement du sport

*La natation fut le troisième sport dans lequel les femmes furent admises à concourir.*



féminin à l'échelle mondiale, que la plupart des Fédérations internationales sportives furent fondées à cette époque. Toutefois, de même qu'il y eut loin de la proposition à la décision, la mise en oeuvre de celle-ci ne fut pas des plus simples.

Entre 1924 et 1936, alors que le sport féminin se développait à un rythme beaucoup plus rapide, gagnant du terrain dans toujours plus de pays, le nombre des sports olympiques ne dépassait toujours pas quatre sports: par ordre d'ancienneté, la natation, l'escrime, l'athlétisme et la gymnastique. (Le tennis avait été supprimé du programme et le tir à l'arc, bien qu'y figurant, avait été pratiquement abandonné à l'époque). Un fait quelque peu insolite mérite d'être mentionné. Lors de la 34e Session du CIO à Oslo, une « Fédération Internationale de Sport féminin » présenta une proposition pour l'exclusion totale des femmes des Jeux Olympiques afin que cette fédération puisse organiser des Jeux parallèles à l'unique intention des femmes. Une proposition similaire fut soumise par une « Fédération Nationale d'Athlétisme amateur », visant à éliminer les épreuves d'athlétisme féminines des Jeux Olympiques et à limiter considérablement la participation des femmes dans tous les autres sports. Les propositions de ce groupe de femmes contestataires, opposées à la participation féminine aux Jeux, furent rejetées par le CIO, composé entièrement d'hommes. Le Comité International Olympique chargea d'ailleurs une commission spéciale d'entreprendre une étude détaillée sur la participation des femmes aux Jeux.

## DE 1948 À 1968

Une nouvelle guerre mondiale, sans comparaison avec la Première quant à ses effets dévastateurs, arrêta de nouveau l'évolution normale de l'existence humaine. En 1948, en dépit des difficultés de l'après-guerre, les Jeux de la XI<sup>ème</sup> Olympiade à Londres furent fortement marqués par l'élan vers la liberté et l'affirmation personnelle.

Si la période entre 1920 et 1936 peut être qualifiée de transitoire, la deuxième période qui suivit la guerre, entre 1948 et 1968, fut celle d'un grand essor du sport féminin dans le monde, lequel pourtant



*L'escrime olympique féminin fit son apparition en 1924.*

ne trouva pas l'écho espéré dans le programme olympique.

En 1948, les sports ouverts aux femmes étaient au nombre de cinq et en 1968, vingt ans plus tard, ils ne dépassaient pas le nombre de six: athlétisme, escrime, gymnastique, canoë, natation et volley-ball.

Entre temps, à la 63e session du C.I.O. réunie à Tokyo en 1964, une proposition concernant l'étude détaillée du programme olympique, était approuvée dans le but de parer à certains inconvénients liés à la participation des femmes aux Jeux. Les résultats de cette étude ne furent pas communiqués, de même que ceux de l'étude de la première commission spéciale, chargée de la même tâche. Le 31 janvier 1968, une réunion du Comité de coordination des CNO, présidé par Giulio Onesti, alors membre du CIO en Italie, se tint à Grenoble lors des Xes Jeux Olympiques d'hiver. Une étude détaillée (la première du genre réalisée par l'auteur de ces lignes) sur la participation des femmes aux Jeux et au

Mouvement olympiques, fut soumise à la discussion. Adoptée par le comité de coordination, cette étude fut présentée à Mexico en 1968, à la réunion de la commission exécutive du CIO avec les représentants des CNO. Un consensus en faveur d'une plus forte participation des femmes aux Jeux en résulta. Ce progrès encourageant coïncida avec la création de la première commission mixte sur le programme olympique (membres du CIO et représentants des CNO, qui prit une position ferme en la matière).

### **DE 1976 À 1988**

Cette période est marquée par un essor sans précédent du sport féminin à l'échelle internationale, attribuable essentiellement aussi bien à l'ambition du CIO de surmonter efficacement les obstacles devant ce développement indispensable, qu'à la tendance des fédérations à enrichir leurs programmes respectifs et des CNO à être à la hauteur du progrès demandé. Parallèlement à cette activité tripartite positive, on

ne doit pas sous-estimer le mérite de la commission du programme olympique du CIO qui avait établi des normes pour l'inclusion des sports, disciplines et épreuves pour femmes dans le programme des Jeux, bien moins sévères que celles prévues pour les hommes, lesquelles furent acceptées par le CIO. En 1976, le nombre des sports purement féminins était de dix: athlétisme, tir à l'arc, basketball, canoë, escrime, gymnastique, handball, aviron, volleyball et natation, avec en outre trois sports mixtes: l'équitation, le tir et la voile. En 1988 quatre sports furent ajoutés: cyclisme, hockey sur gazon, tennis et tennis de table.

## PRÉJUGÉS PERSISTANTS

Chaque fois que le terme « extension » est mentionné au sujet de la participation féminine aux Jeux, il convient de souligner que l'augmentation du nombre des sports ne constitue pas la seule preuve à l'appui d'un développement positif. Le programme de chaque sport pris séparément, s'enrichit essentiellement par le nombre d'épreuves et de participants, ce qui est également valable pour le sport féminin (voir graphique). Les épreuves mixtes mentionnées plus haut, notamment en sport équestre, tir et voile, sont au nombre de quatorze et sont comprises dans le nombre total des épreuves pour hommes. A la fin de ce chapitre, j'aimerais signaler qu'il serait erroné de s'attendre que le nombre de sports féminins puisse atteindre celui des sports pour hommes à tout prix; il en est de même pour le nombre d'épreuves. Les choses doivent suivre leur cours normal. Ajoutons cependant au passage que cer-



tains préjugés du passé persistent, à ce qu'il paraît. Ils vont dans deux grandes lignes de pensée et de préférences: soit de qualifier un sport de non féminin, soit de le caractériser de trop gracieux pour être un vrai sport. Il n'y a pas de limites aux opinions subjectives qui donc ne devraient pas peser dans la balance lors du choix. Les normes de popularité établies par la commission du programme olympique et adoptées par le CIO pour les sports, les disciplines et les épreuves, sont destinées à écarter les préférences ou réserves personnelles.

## ANNEXE

Accroissement des sports et épreuves pour femmes au cours des 3 grandes périodes

Année	Nombre de sports	Nombre d'épreuves
1900	2	2
1936	4	15
1948	5	9
1968	7	39
1976	10	49
1988	17	72

Note: Les épreuves mixtes (hommes et femmes ensemble) sont au nombre de 14, y compris dans les 165 épreuves pour hommes.

*Une fois le sport admis, il reste encore à faire augmenter le nombre des épreuves.*

Quant à la participation des femmes aux Jeux Olympiques d'hiver, elle est toujours restée, jusqu'à présent, au niveau de la popularité des sports d'hiver pratiqués par elles. Le programme prévoit normalement et accorde aux femmes l'occasion de faire preuve de courage, d'endurance et de grâce féminine. De 1924 à 1988, elles ont activement participé au ski tant alpin que nordique, au patinage de vitesse et artistique et plus tard à la luge.

En résumant donc les données précédentes, le rapport entre épreuves pour hommes et femmes en 1988, dans les sports d'été et d'hiver séparément, donne les résultats suivants :

#### ÉPREUVES D'ÉTÉ

Hommes	Femmes	% Féminin
237	86	36,28

#### ÉPREUVES D'HIVER

Hommes	Femmes	% Féminin
46	18	39,13

(D'après les données de Nicolas Georgiev, Bulgarie.)

Les faits mentionnés plus haut prouvent que la participation des femmes aux Jeux Olympiques d'hiver est bien mieux équilibrée qu'au programme d'été. Nous pourrions en conclure que le développement à une grande échelle dans le monde du sport féminin résulte avant tout de la participation des femmes aux Jeux Olympiques et aux Jeux d'hiver au fil des ans, ainsi qu'au fait que le CIO a reconnu l'égalité des femmes sur le terrain sportif à une époque où elle était loin d'être généralement admise.

### PARTICIPATION DES FEMMES AU MOUVEMENT

Si du point de vue sportif, la participation des femmes aux Jeux est un fait encourageant, leur part dans le mouvement est proportionnellement très faible. On s'attendait à juste titre que le progrès tardif dans

l'égalité sociale des femmes, s'étende au Mouvement olympique. Et pourtant le temps a passé sans que l'on observe de résultats tangibles dans ce domaine. La percée longtemps attendue a été réalisée par le CIO, sous la présidence de M. Juan Antonio Samaranch, avec l'élection, à partir de 1981, de plusieurs femmes comme membres du CIO. A l'heure actuelle, parmi les 90 membres du CIO, il y a six femmes. La Grande-Bretagne vient en tête avec deux membres sur deux. Sachant que, depuis sa création jusqu'en 1981, c'est-à-dire en quatre-vingt-sept ans, le CIO n'a jamais compté une femme en son sein, bien qu'aucune disposition de la Charte olympique ne l'interdise, on voit l'importance historique de cette conquête si longtemps espérée. Si seulement les Comités



Nationaux Olympiques suivaient l'exemple du CIO! Car à leur niveau, la situation est vraiment décourageante. Dans l'ensemble des 166 CNO, il n'y a que six femmes assumant les fonctions de président et quatre, celles de secrétaire général. Nous retrouvons à peu près le même état de choses au sein des FI. Dans les trente 30 FI d'été et d'hiver, confondues, seule une femme occupe le poste de président et deux autres celui de secrétaire général. Il existe également vingt-trois sports et organisations internationales, bénéficiant de la reconnais-

**Le judo est le sport olympique le plus récent à s'être ouvert à la participation féminine.**



*La Princesse royale, membre du CIO en Grande-Bretagne et présidente du CNO britannique est l'unique femme présidente d'une Fédération Internationale sportive.*

sance du CIO, avec une seule femme présidente et deux assumant les fonctions de secrétaire général. Jetons un regard sur les plus grandes réunions olympiques: les deux derniers congrès olympiques à Varna (Bulgarie) en 1973 et à Baden-Baden (RFA) en 1981. Peut-on considérer comme normal le fait qu'au Xème Congrès olympique, trois femmes seulement, parmi les cent deux délégués, aient eu l'honneur de représenter leur CNO ? A Baden-Baden, ce pourcentage a même baissé: six femmes parmi trois cents délégués de cent quarante-neuf CNO. La supériorité numérique des hommes était tout aussi flagrante parmi les délégués des FI : à Varna, trois femmes pour soixante-six hommes, à Baden-Baden deux sur 68 !

## POURQUOI SI PEU DE DIRIGEANTES

Vu l'importante participation sportive féminine actuelle, une question se pose, celle de savoir pourquoi les femmes sont si faiblement représentées au sein des institutions sportives dirigeantes, au niveau national et international. L'argument couramment avancé est qu'elles ne semblent pas s'intéresser à l'administration des sports et que, par conséquent, des femmes qualifiées pour des postes dirigeants ne sont tout simplement pas disponibles. S'il n'en était pas ainsi, « elles les occuperaient, pourquoi pas » ? De telles explications superficielles sont loin de convaincre. Le problème réside entièrement dans l'égalité légale entre hommes et femmes dans la société ou dans son absence, ainsi que dans les conditions d'obtention de la qualification nécessaire. Cela impose, à son tour, une approche plus approfondie. Il est superflu, me semble-t-il, d'avancer des arguments en faveur du droit des femmes à l'égalité dans tous les domaines de l'activité humaine. Il ne reste rien à ajouter à tous les commentaires faits au fil des années.

Aucun argument n'a été ménagé afin de convaincre ceux qui semblent apparemment persuadés. Les conditions qui règnent dans les différentes régions du globe, varient néanmoins. Tel le cas d'une société où hommes et femmes jouissent pleinement de leurs droits civils et où l'éducation

physique et le sport font partie intégrante de la culture générale de chacun, indépendamment du sexe, de la race, des croyances religieuses ou des convictions politiques, de l'âge et de la profession. Dans de pareilles circonstances, les femmes sont libres de s'adonner au choix des meilleurs moyens pour atteindre le but poursuivi. Elles n'éprouvent plus un sentiment d'infériorité lorsqu'elles collaborent avec les hommes dans les différents domaines d'activité. Je ne m'arrêterai pas sur les cas où les femmes sont totalement privées de droits civiques. Là, leur participation à l'organisation et à l'administration des sports ne se pose même pas en raison des circonstances. Mais la vie à la fin de notre siècle ne connaît pas la stagnation. D'importants changements dans les attitudes sont fort probables. Le mouvement de Solidarité olympique du C.I.O. n'épargne aucun effort en vue de promouvoir l'activité des femmes dans le sport et son administration, là où cela s'avère nécessaire et possible.

Une tendance particulière mérite cependant d'être mentionnée. Il s'agit du séparatisme féminin dans certains pays où les femmes ont la possibilité de se livrer activement à la pratique des sports tout en étant privées d'égalité civique. Dans ces cas-là, les efforts s'orientent vers la création d'organisations sportives féminines séparées, sous la direction, bien entendu, de femmes administrateurs des sports. Quant à moi j'estime qu'une administration divisée du sport et, surtout, du « sport pour tous », engendrerait une concurrence injustifiée entre hommes et femmes, transformant l'égalité en animosité au lieu de donner le jour à une coopération utile. C'est la QUALITE indépendamment du sexe, qui devrait être la force motrice de l'efficacité, de l'affirmation personnelle, de la reconnaissance.

La participation au Mouvement olympique possède aussi une autre composante, l'éducation dans l'esprit olympique. L'Académie Internationale Olympique joue un rôle essentiel à cet égard en analysant le passé historique et la complexité actuelle des divers problèmes olympiques. Nous remarquons avec satisfaction le nombre croissant de femmes participant aux sessions annuelles de l'AIO.

De même, le nombre des Académies nationales olympiques augmente rapidement. Je ne dispose malheureusement pas de données précises sur la participation des femmes à leur administration, mais je pense que la jeune génération féminine, libérée des préjugés du passé, va persévérer encore plus activement dans la propagation de l'Olympisme : forme d'éducation très saine.

## L'AVENIR

La période d'ici la fin du siècle est brève, répétons-le. Et pourtant il est fort probable que la participation des femmes aux Jeux Olympiques, séparément ou dans les épreuves mixtes, augmente avec l'extension de la popularité de l'activité sportive féminine dans la plupart des pays du monde moderne. Cela accentue à son tour la préoccupation générale au sujet du volume croissant du Programme olympique. Au XI<sup>ème</sup> Congrès olympique en 1981 à Baden-Baden, certains délégués envisagent l'expansion du programme olympique pour les femmes comme l'une des causes potentielles de l'amplification du programme général. Il va sans dire que ce dernier devrait être placé sous contrôle sans pour autant léser les intérêts des Femmes! Leur part dans les Jeux est inférieure à 50% par rapport aux hommes. Il existe plusieurs moyens de limiter le programme olympique sans porter préjudice à son rayonnement et sans revenir en arrière, à la discrimination des femmes qui a duré bien trop longtemps.

Chaque homme et chaque femme devraient pouvoir déterminer librement les objectifs de leur vie. L'effort de donner un élan toujours plus haut aux limites est inhérent à l'homme et se manifeste dans toutes les sphères d'activité humaine, dans le sport aussi. « Citius, altius, fortius » n'est pas du tout une expression banale. Elle reflète l'effort soutenu de dépasser ce qui a déjà été atteint, une victoire et un triomphe spirituels de l'être humain sur l'abandon à la routine. Tout comme les hommes, les femmes sont capables d'atteindre le haut niveau et, le sport, ainsi que la participation à sa gestion leur offrent une excellente possibilité de qualification dans la poursuite de ce qui est humainement possible.

L'avenir immédiat nous prédit des événements non seulement intéressants mais encore extrêmement importants. Le sport, dans le cadre d'une Europe consolidée, est voué à acquérir de nouvelles dimensions et possibilités: perspective requérant une analyse minutieuse des conditions, une prévoyance et un empressement à promouvoir les aspects positifs et à empêcher les aspects négatifs au cours de la période transitoire. Le « sport pour tous » et l'éducation au « fair play » devraient être consi-



dérés, comme une base primordiale d'action dans le cadre du Mouvement olympique, par rapport à l'aptitude physique comme facteur naturel menant à des performances de haut niveau et la conduite morale comme mesure préventive contre le mal social.

L'actualisation si souvent mentionnée en rapport avec les problèmes olympiques, est étroitement liée à la réalisation de la large participation des femmes aux Jeux et au Mouvement olympiques. Il ne faudrait pas épargner des efforts pour que ce but devienne une réalité tangible à la fin de notre XX<sup>ème</sup> siècle si mouvementé.

N. L.

***L'avenir ? Le record du monde du triple saut féminin vient d'être reconnu par l'IAAF, ici Galina Chistyakova (URS) tenante du titre européen.***